

## PRIX FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR LA RECHERCHE SUR LA MUSIQUE CANADIENNE

**Date limite pour soumettre une proposition de communication : le 27 novembre 2017**

**Date limite pour soumettre un article au concours : le 18 juin 2018**

*Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.*

Les deux Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne, d'une valeur de 2 500 \$ chacun, ont pour but d'encourager de jeunes chercheurs à mener des travaux dans le domaine de la musique canadienne et d'inciter les professeurs à les soutenir dans cette démarche. Un de ces prix récompense le meilleur article rédigé en français, et l'autre, le meilleur article rédigé en anglais. Par « domaine de la musique canadienne », on entend un vaste éventail de genres, y compris, sans toutefois s'y limiter, la musique de concert, la musique folklorique, le jazz et la musique populaire.

**Critères d'admissibilité :** Le concours est ouvert aux personnes qui, au moment de soumettre leur article, remplissent les conditions suivantes : 1) être inscrit à un programme d'études de premier, de deuxième ou de troisième cycle (au Canada ou ailleurs); 2) être citoyen canadien ou résident permanent au Canada; 3) *dans le cas des étudiants de deuxième ou de troisième cycle*, être membre en règle de MUSCAN (le montant de la cotisation pour 2017 est de 45 \$); 4) ne pas avoir déjà obtenu un doctorat et ne pas occuper de poste d'enseignement à temps plein.

Nous invitons notamment les étudiants inscrits au deuxième ou au troisième cycle qui comptent participer au concours à soumettre une proposition de communication au Comité de programme du Congrès annuel de MUSCAN, lequel se tiendra du 23 au 25 mai 2018 à le Département de musique de l'Université MacEwan, à Edmonton, en Alberta. La date limite pour proposer une communication au Congrès 2018 est le **27 novembre 2017**, soit sept mois avant la date limite pour soumettre l'article complet au concours (voir la section « **Date limite de réception des articles** » ci-après).

De plus, nous *encourageons* les étudiants inscrits au premier cycle qui comptent participer au concours à devenir membres de MUSCAN et à soumettre une proposition de communication à une édition du congrès annuel d'ici le 27 novembre 2017. La communication peut être issue ou non de l'article destiné au concours.

Les articles consacrés à la musique canadienne qui ont déjà valu à leurs auteurs le Prix George-Proctor de MUSCAN *ne sont pas* admissibles au Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne. Toute personne qui a remporté un Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne alors qu'elle était inscrite aux cycles supérieurs ne pourra plus participer à ce concours, mais demeurera admissible au Prix

Fondation SOCAN/George-Proctor. Un article choisi pour recevoir le Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne lors d'une année donnée est également admissible au Prix Fondation SOCAN/George-Proctor la même année. (Pour plus de renseignements au sujet de l'admissibilité, voir l'« Appel de communications pour le Prix Fondation SOCAN/George-Proctor » à l'adresse <http://muscan.org/fr/>. Veuillez également y consulter le *Règlement du Prix Fondation SOCAN/ MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne*.

Nous vous invitons à visiter le site <http://muscan.org/fr/> pour obtenir plus de renseignements sur les avantages de l'adhésion à MUSCAN et pour consulter l'« Appel à communications, à séances et à tables rondes » du Congrès 2018.

**Une proposition soumise au Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne consiste en un document écrit qui :**

- présente, dans un style rigoureux, les résultats d'une recherche originale menée par l'étudiant;
- compte de 2 500 à 3 000 mots;
- comprend l'appareil critique complet, y compris les notes et la bibliographie;
- ne porte ni le nom de l'auteur ni le nom de l'établissement où ce dernier poursuit ses études (que ce soit en page couverture ou en tête de la première page);
- est transmis en format PDF (ne dépassant pas 1 Mo) et dont les exemples, les figures et les tableaux, le cas échéant, sont préférablement insérés dans le corps du texte;
- est acheminé en ligne à : <http://scpa.ucalgary.ca/muscan2018>. Sur le formulaire en ligne, le candidat devra indiquer : 1) son nom; 2) son adresse postale; 3) le nom du programme auquel il est inscrit, de même que son niveau; 4) l'établissement où il poursuit ses études; et 5) son adresse électronique.

**Date limite de réception des articles : le 18 juin 2018, à 23 h 59, à l'adresse suivante :**  
<http://scpa.ucalgary.ca/muscan2018>

**Le jury** sera formé de quatre membres de MUSCAN et présidé par un membre du conseil d'administration de MUSCAN. Le concours 2018 sera présidé par M<sup>me</sup> Joelle Welling, Ph. D. (Université de Calgary). Les trois autres membres du jury seront choisis de façon à éviter tout conflit d'intérêts et à représenter le plus grand nombre possible de champs d'études musicales. Le jury prendra en considération l'originalité, la méthodologie, le cadre théorique, la clarté de l'argumentation, la structure et la formulation des textes.

**Le nom des gagnants sera divulgué** en septembre 2018. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun article ne lui semble satisfaisant.

**Les articles gagnants seront versés sur le site Web de MUSCAN (<http://muscan.org/fr/>)** dans des archives électroniques réservées à cet effet, de même que sur le site Web de la Fondation SOCAN. *Il est possible que* les articles soient versés aux archives sous réserve de modifications mineures. L'auteur devra apporter ces modifications avant la date limite prescrite, pour publication le plus tôt possible ou au début de l'automne suivant, au plus tard.

Les Prix Fondation SOCAN/MUSCAN pour la recherche sur la musique canadienne sont rendus possibles grâce au soutien financier de la Fondation SOCAN et sont administrés par la Société de musique des universités canadiennes.